



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 20 décembre 2023 à 19h00**

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15/12/2023

Date d'affichage : 15/12/2023

L'an deux mille vingt et trois et le vingt décembre à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Maud FLAMANT et Marie-France ALRIC
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Claudian BRUN, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ALRIC

La séance débute à 19h07 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DELIBERATION TRANSFERT DU RESEAU ASSAINISSEMENT DOMAINE D'EMILIE**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 22 mars 2023, le Conseil Municipal par sa délibération 19-2023 a validé le transfert des espaces verts, éclairage public, et la voirie du domaine d'Emilie à titre gratuit dans le domaine public communal, il précise que le réseau d'assainissement collectif a été oublié.

Il propose au conseil de pallier à cet oubli en acceptant le transfert du réseau d'assainissement collectif du Domaine d'Emilie dans le domaine public communal.

M. le maire propose au Conseil d'approuver ce transfert après vérification de la conformité des travaux.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Marie-France ALRIC

